Version du mercredi 25 juillet 2018

**Églises en chantier.**

**Justice et justification au cœur de nos pratiques**

*Colloque des Facultés. 12/14 mars 2019*

La conclusion de la *Déclaration commune sur la doctrine de la justification* (1999) entre la Fédération luthérienne mondiale et l’Église catholique exprime la gratitude et la volonté des Églises à poursuivre le chemin de l’unité, en réponse à l’appel du Christ. « Nous rendons grâce à Dieu pour ce pas décisif dans le dépassement de la séparation des Églises. Nous prions l’Esprit Saint de continuer à nous conduire vers cette unité visible qui est la volonté du Christ » (*DCDJ* n°44). La Déclaration commune a été signée par le Conseil méthodiste mondial en 2006, par la Communion mondiale d’Églises réformées en 2017, et a été accueillie et reçue par la Communion anglicane en 2017. Sur ce fondement, ces communions chrétiennes continuent à construire des liens toujours plus étroits de consensus spirituel et de témoignage commun au service de l’Évangile. Cependant cette démarche de reconnaissance du « consensus dans des vérités fondamentales » de la Déclaration commune pose question, notamment quant à ses « conséquences… et [à] sa confirmation dans la vie et l’enseignement des Églises » (*DCDJ* n°43). De plus, d’autres Églises et traditions chrétiennes expriment la volonté salvifique de Dieu en Jésus-Christ à travers des concepts différents tels que synergie, illumination, glorification ou déification (*theosis*).

À l’occasion des 20 ans de la *Déclaration commune*, ce colloque vise à faire un état des lieux théologiques des enjeux bibliques, doctrinaux et pratiques de la compréhension de la justification, à la fois dans les Églises signataires et dans des Églises soucieuses du dialogue. Dans ce même esprit d’action de grâce et d’ouverture sur l’avenir, le colloque voudrait explorer l’écho de l’espérance du salut en Jésus-Christ dans nos sociétés diversifiées, confrontées à des transformations radicales.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur la genèse de la *Déclaration commune* et sa méthodologie de « consensus différencié », ainsi que sur le processus de réception en cours. Deuxièmement, nous vérifierons la portée de cette déclaration en creusant la tension entre justice et justification au sein de la diaconie chrétienne dans plusieurs confessions. Ensuite nous examinerons certaines pratiques liturgiques et catéchétiques des Églises catholiques, orthodoxes et protestantes, à la lumière de la *Déclaration commune*. Nous laisserons l’Écriture sainte nous interpeller avant d’imaginer ensemble les exigences et les possibilités de l’avenir.